



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 15 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex pour les personnes âgées (EMS de Drize), dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération. De demander au département de préparer, dans les meilleurs délais, un projet de loi pour le Conseil d'Etat, en vue de son dépôt par-devant le Grand Conseil, pour l'approbation des nouveaux statuts de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex pour les personnes âgées (EMS de Drize), par ce dernier.
(DA 051-2016) Décision prise par 25 oui, 0 non et 0 abstention

D'accepter la donation gratuite de la parcelle N° 527 de la commune de Carouge, sise 63, rue Ancienne, de 381 m2 comprenant un immeuble de logement, à la Commune de Carouge selon le projet d'acte notarié établi par l'étude de notaire « NOTAIRES A CAROUGE » le 26 avril 2016. D'accepter les charges de CHF 10'000.- et les conditions liées à cette donation. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné de CHF 1'450'000.- à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.
(DA 055-2016) Décision prise par 25 oui, 0 non et 0 abstention

Le délai pour demander un référendum expire le 2 novembre 2016.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Alain ETIENNE